

# AU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 18 Septembre 2017 à 20H sous la présidence de monsieur Ludovic JULIEN, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni en salle Annexe de la Mairie.

**Présents** : messieurs JULIEN, RONCERET, DENIS, CHERION, GUEULLET mesdames DORIAT, EDELIN, DUPOUX, AGUINET, CHAPUT

**Excusés** : Mesdames PARIS, FAVIER (pouvoir M GUEULLET) Messieurs JUAN (pouvoir M JULIEN), VOLAT.

**Secrétaire de séance** : Madame EDELIN

Le Compte-rendu du précédent Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

## **1) Compteur électrique LINKY**

Monsieur Ludovic JULIEN Maire donne lecture d'un courrier envoyé à la préfecture avec transmission de l'ensemble des courriers reçus à la mairie suite à l'inquiétude de nombreux administrés concernant la mise en place du compteur LINKY sur la commune de Saint-Menoux (prévu au second semestre 2018) et de la réponse de monsieur le Préfet. Ce dernier explique que la jurisprudence actuelle condamne actuellement toutes les délibérations anti-Linky prises par les communes au motif que la compétence a été déléguée soit à un syndicat départemental (pour nous le SDE 03) soit en direct à ENEDIS (ex ERDF).

Madame GACHE représentant le directeur Monsieur MILLAND de la société ENEDIS a présenté durant  $\frac{1}{2}$  heure ce compteur, il s'en est suivi un débat de  $\frac{3}{4}$  d'heures avec les élus municipaux sur des questions sanitaires, techniques, écologiques et financières.

Chaque client recevra un courrier d'OTI France 30 à 40 jours avant l'installation, c'est à ce moment que les personnes ne souhaitant pas avoir ce compteur devront se manifester (les précédents courriers ne faisant apparemment pas foi). A savoir que l'installation du compteur LINKY est prise en charge par ENEDIS pour l'installation légale au second semestre 2018. Les personnes qui refuseront ce compteur, se verront quant à eux facturés lorsqu'il faudra remplacer leur ancien compteur tombé en panne et il sera forcément remplacé par un compteur LINKY.

## **2) Syndicat de voirie d'Ygrande**

Une délibération est prise concernant les difficultés rencontrées par le syndicat de voirie d'Ygrande liées notamment à l'incidence de l'année blanche dans les nouvelles modalités de subvention du département (la majorité des communes ont globalisé leur subvention de voirie 2 ans, et le règlement interdit de redemander l'année suivante).

### **3) Commissions municipales**

Suite au départ de Jean-Paul DUFREGNE, le Conseil Municipal fait le choix de rester à 3 adjoints (1<sup>er</sup> Adjoint Sylvie EDELIN, 2<sup>ème</sup> Adjoint Micheline DORIAT, 3<sup>ème</sup> Adjoint Jean-Guy CHERION).

Concernant la commission d'Appel d'Offres, Micheline DORIAT remplace Jean-Paul DUFREGNE et Corinne DUPOUX devient suppléante (Abstention de D. GUEULLET et C FAVIER).

A la commission Finances, Jean Jacques DENIS devient référent, Jean-Guy CHERION intègre la commission.

A la commission communication Sylvie EDELIN devient référente.

Stéphanie CHAPUT intègre et devient référente de la commission fleurissement, embellissement et environnement.

Chantal AGUINET intègre les commissions travaux et tourisme.

La commission du Centre d'Animation Culturelle a travaillé sur les tarifs pratiqués aux associations suite à une demande de présidents. Ludovic JULIEN rappelle la nécessité de conjuguer les finances publiques et le soutien aux associations locales. Dans ce sens le Conseil Municipal de Saint-Menoux instaure une gratuité pour toutes les associations locales concernant les activités culturelle (Théâtre, etc...) sans repas et décide aussi d'une gratuité pour toute manifestation innovante (manifestation première fois). Les autres manifestations restent au tarif habituel.

La commission fleurissement s'est aussi réunie, intégrant l'Association des Jardins Ménulphiens, en présence du personnel municipal afin d'évoquer les plantations du printemps. La commission souhaite aussi sensibiliser la population au fleurissement et à l'entretien des espaces publics dans le respect de l'environnement.

### **4) Bâtiment Périscolaire**

Monsieur le maire présente un projets d'avenant en moins-value avec l'entreprise RIOTTE pour le marché de couverture zinguerie d'un montant de 5 100 € HT qui correspond à la suppression de conduits de lumière rigides ce qui porte le marché de 21 731.84 € HT à 16 631.84 € HT.

### **5) Contrat communal d'Aménagement de bourg**

Concernant la rue des Vignes, GRDF a pris contact avec les riverains afin de voir les personnes susceptibles d'être intéressées par l'installation du gaz de ville.

Les travaux devraient débuter au moins de novembre pour un coût global d'environ 160 000 € HT, financés à 40 000 € par le département, 25 000 € par l'Etat (abords de l'église et accessibilité), 70 000 € d'emprunt et 25 000 € de fonds propres.

## **6) Point sur les services du bourg**

Une réunion sur la maison de santé annexe se tiendra le 27 septembre 2017 avec les professionnels de santé susceptibles d'intégrer le bâtiment. Un cahier des charges sera établi afin de pouvoir réaliser les demandes de subventions courant janvier.

Madame HEROUX orthophoniste nouvellement arrivée sur le territoire va s'installer pour commencer dans les locaux de la bibliothèque au début du mois d'octobre. Elle sera présente les lundis, jeudis et vendredis. Un bail provisoire d'un montant de 150 € va être conclu.

Concernant l'épicerie, un dossier de reprise est en cours mais il faut rester prudent suite à l'échec antérieur de 2 autres projets.

## **7) Rentrée scolaire**

Il y'a actuellement 113 élèves à l'école de Saint-Menoux (112 l'an dernier). Le contrat d'avenir de Lisa ADAM, ATSEM en grande section - CP s'est achevé le 31 Août, la municipalité a créé un contrat temporaire de 6 mois renouvelable afin de permettre à cette classe de travailler dans de bonnes conditions.

Une classe de mer à Oléron est actuellement à l'étude en partenariat avec la mairie de Bobigny, propriétaire du Château de Souys.

## **8) Emploi d'avenir**

Adrien BLAUWART recruté comme emploi d'avenir dans les services techniques en juin 2016 va passer le permis poids lourds au mois de novembre (coût estimé d'environ 2044 €).

## **9) Litige avec ex-locataire au 16 rue des écoles**

La Commune mandate M DESCHAMPS comme avocat et la société d'huissier BARDET CHEBANCE afin d'obtenir le départ (qui aurait dû avoir lieu le 31 mai 2017) et les remboursements de loyers non payés par l'ex locataire du 16 rue des écoles.

## **10) Bail entrepôt route de Moulins**

Suite au départ de l'entreprise GAVILLON, le local situé route de Moulins est disponible. La municipalité a reçu 2 courriers d'intention de la part des entreprises AUTOMELEC (électricité à Agonges) et BOUBAT (couverture, plâtrerie à Souvigny). Après vote du Conseil Municipal la société AUTOMELEC (8 voix) est choisie en première place devant l'entreprise BOUBAT (3 voix) en second choix.

## **11) Eglise**

La commune a pris contact avec Monsieur GODRON architecte du Patrimoine afin de faire un point sur les différents travaux possibles à l'église (sacristie, électricité, sécurité). Une jauge manuelle va aussi être installée pour voir l'état des arcs de la nef afin d'enregistrer les éventuels mouvements et évolutions des fissures.

## **12) Maison du football**

Une subvention de 3 500 € est accordée à l'AS Ménulphienne suite à l'achat de l'équipement de la maison du football (tables, chaises, bar, matériel froid..) pour un montant de 7 000 €.

### **Divers**

- Le mini bus acheté en partenariat avec le Centre Social l'ESCALE sera disponible à la mi-novembre. Une convention d'utilisation est actuellement à l'étude.

- Le téléthon se déroulera à Saint-Menoux le vendredi 1<sup>er</sup> décembre et le repas à Bourbon l'Archambault le 2 décembre.

- La réunion des associations se déroulera le mercredi 25 octobre à 20h pour établir le calendrier du Centre d'Animation Culturelle de l'année 2018

- Les rapports annuels du SIVOM, du SDE 03, du Centre Social l'ESCALE sont disponibles en mairie.